



# **Livret d'accueil** DU RÉSIDENT



2022-2023

Unité de gestion  
Clignancourt



Résidences : **Francis de Croisset et  
Bessières**



# Sommaire

- 1 ARRIVER DANS SA RÉSIDENCE** page 4  
Accueil en résidence et permanence des week-ends et jours fériés  
Les pièces à fournir à votre arrivée  
Redevance ou loyer  
L'aide au logement
- 2 VIVRE AU QUOTIDIEN** page 5  
Vos clés  
Internet  
Courrier  
A votre disposition en résidence  
Entretien et respect des locaux  
Des espaces collectifs  
Restauration  
Numéros d'urgence
- 3 VIVRE ENSEMBLE** page 9  
Les référents en résidence  
Le règlement intérieur  
Les nuisances sonores  
Votre résidence sur Facebook  
Le conseil de résidence
- 4 LE CROUS : VOTRE INTERLOCUTEUR VIE ÉTUDIANTE** page 11  
Liens utiles à utiliser sans modération  
La vie de campus  
Nos services vous accompagnent
- 5 RENOUELER SON SÉJOUR EN RÉSIDENCE** page 12  
Informations générales  
Les pièces à fournir pour une réadmission
- 6 QUITTER VOTRE LOGEMENT** page 13  
Le préavis  
L'état des lieux de sortie  
Le solde de votre compte
- 7 PETIT RÉCAP DES OUTILS À AVOIR DANS VOTRE POCHE** page 15

# Bienvenue



Dans votre logement au Crous de Paris  
dans l'unité de gestion Clignancourt



## **Résidence Francis de Croisset**

8 rue Francis de Croisset  
75018 Paris

01 40 51 35 47 ou 01 42 54 11 76

Email résidence :

[croisset@crous-paris.fr](mailto:croisset@crous-paris.fr)

Secrétariat du lundi au vendredi  
de 9h30 à 11h30  
et de 12h30 à 16h30



## **Résidence Bessières**

27 boulevard Bessières  
75017 Paris

01 40 51 35 47 ou 01 42 54 11 77

Email résidence :

[bessieres@crous-paris.fr](mailto:bessieres@crous-paris.fr)

Secrétariat à la résidence Francis de  
Croisset au 8 rue Francis de Croisset,  
75018 Paris

Horaires et jours d'ouverture du  
secrétariat du lundi au vendredi  
de 9h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h30

# 1 ARRIVER DANS SA RÉSIDENCE

## Accueil en résidence et permanence des week-ends et jours fériés

L'accueil est ouvert 24h/24 et 7j/7 dans les résidences **Francis de Croisset** et **Bessières**. Elle est tenue par un agent du Crous ou un agent de sécurité en dehors des heures de bureau.

Responsable de l'unité de gestion Clignancourt : Mme Suzanne SPIELEWOY  
Mail résidence Francis de Croisset : [croisset@crous-paris.fr](mailto:croisset@crous-paris.fr)  
Mail résidence Bessières : [bessieres@crous-paris.fr](mailto:bessieres@crous-paris.fr)

## Les pièces à fournir à votre arrivée

Voici les documents que vous devez apporter lors de votre arrivée à la résidence :

- Une photocopie de votre carte d'identité ou passeport ou carte de séjour à jour
- Une photo d'identité
- Une photocopie de votre certificat de scolarité
- Un RIB pour le remboursement du dépôt de garantie à votre départ
- Une assurance habitation, aucune clé ne sera remise sans l'assurance
- Le règlement intérieur signé (à télécharger sur votre espace sur le site [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr))
- La décision unilatérale d'admission signée (à télécharger sur votre espace sur le site [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr))
- Un certificat visale, vous devez vous connecter sur le site [www.visale.fr](http://www.visale.fr) afin de bénéficier d'une garantie.
  - 📞 Contact Visale : 04 72 13 21 99
- Paiement en CB du 1er mois de loyer et du dépôt de garantie (300€).



## Redevance ou loyer

À régler entre le 1<sup>er</sup> et le 10 du mois pour le mois en cours par **internet** : sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr) (ou [cite-u.crous-paris.fr](http://cite-u.crous-paris.fr) si vous n'avez pas de numéro INE). Si vous ne parvenez pas à payer en ligne sur le site, contactez le service technique disponible en ligne.

## L'aide au logement (CAF)

En tant que locataire du Crous, vous êtes éligible aux aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les demandes doivent être saisies en ligne sur le site de la CAF : [ici](#).

Téléchargez votre attestation de loyer sur le site [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) dans la rubrique Cité-U. Celui-ci vous indique dorénavant le N° SIRET et le N° locataire afin de faire votre demande en ligne. Si l'option n'apparaît pas ou que vous êtes étudiant étranger, vous pouvez obtenir votre attestation de loyer directement au secrétariat de votre résidence.

Dès que possible, **pensez à fournir à la CAF votre notification définitive de bourse** pour avoir le maximum d'APL possible !



En cas de besoin, vous pouvez **appeler le 32 30** ou vous rendre à une agence CAF.



## 2 VIVRE AU QUOTIDIEN

### Vos clés



Vous pouvez emprunter un double au secrétariat ou à la loge. En dehors des horaires d'ouverture, nous vous conseillons de trouver une solution d'appoint (chez un ami par exemple) qui vous coûtera moins cher que l'intervention d'un serrurier.



L'assureur de votre habitation (assurance locative) peut prendre en charge l'ouverture de la porte et le changement de canon. Vous devez fournir au secrétariat les exemplaires supplémentaires de la nouvelle clé fournis avec le certificat de propriété de clé.



## Internet



Pour vous connecter en wifi, recherchez le réseau **PlanetCampus** et entrez votre code de connexion personnel. Veillez à nous communiquer un numéro de portable et une adresse email valides pour recevoir votre code d'accès personnel.

Si vous rencontrez des problèmes de connexion, veuillez contacter directement le fournisseur d'accès Wifirst au **01 70 70 46 26**, par email à **care@wifirst.fr** ou encore sur le tchat 7j/7 de 13h00 à 23h00.



## Courrier



Les boîtes aux lettres sont situées à **l'entrée de la résidence**. Pour recevoir votre courrier, **veillez à ce que votre adresse soit toujours correctement indiquée** avec votre numéro de boîte aux lettres (BAL) ou numéro de studio. Sans cette indication, la Poste retourne les courriers à l'expéditeur.

NOM Prénom  
BAL/studio n° ...  
Adresse de la résidence

Il n'y a aucun suivi de courrier après votre départ de la résidence. Si vous souhaitez faire suivre votre courrier, vous devez souscrire un abonnement auprès de La Poste, à votre charge. Les colis ne transitent jamais par le secrétariat.

## À votre disposition en résidence

### Francis de Croisset

- Laverie et sèche-linge situés dans la laverie au niveau de la salle des jeux
- Salle des jeux avec table de ping-pong et baby-foot. Vous pouvez récupérer de quoi les utiliser auprès de la loge de la résidence en échange des clés de votre logement.
- Salle TV
- Deux salles de travail
- Boîtes aux lettres situées au pied de chaque bâtiment

### Bessières

- Boîtes aux lettres situées au rez-de-chaussée de chaque bâtiment et sèche linge

## Entretien et respect des locaux

Vous êtes tenu d'entretenir et de prendre soin de vos locaux. N'oubliez pas qu'à votre départ, votre logement doit être rendu propre, conformément à votre état des lieux d'entrée. **Toutes dégradations ou nettoyage seront facturés et déduits de votre caution.**



Ici aussi, on **trie les déchets** ! Dans le container jaune, papiers, emballages, briques en cartons, bouteilles plastiques, le tout bien vidé ! Dans le vert, on y met ce qui reste après avoir fait le tri ! Vous avez des containers à disposition au rez-de-chaussée des résidences. De plus il est strictement interdit de jeter des ordures par les fenêtres (bouteilles, mégots de cigarettes etc...)

Merci de respecter les espaces communs : toute dégradation se verra sanctionnée.

L'alèse, le linge de lit, la vaisselle, le rideau de douche, les néons, et ampoules sont à votre charge. C'est donc à vous de **les changer lorsqu'elles ne fonctionnent plus !**



Les animaux sont strictement interdits.

Les hébergements clandestins ne sont pas tolérés.

Si vous avez une réparation à formuler, adressez votre demande d'intervention à **[bessieres@crous-paris.fr](mailto:bessieres@crous-paris.fr)** ou **[croisset@crous-paris.fr](mailto:croisset@crous-paris.fr)**

## Des espaces collectifs

Si vous avez **besoin d'espace pour travailler en dehors de votre logement**, en groupe ou en solo, venez tester les **(S)paces** : des espaces de travail cosy, situés dans certaines résidences et points de restauration du Crous de Paris.



Pour connaître les adresses de vos (S)paces les plus proches rendez-vous sur le site web [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr).

Certaines résidences disposent aussi de salles communes pouvant être utilisées comme salle de travail ou salle de convivialité.

## Restauration

Vous trouverez plusieurs points de restauration à proximité de vos campus et de vos résidences ! **Le repas en restaurant universitaire coûte 3,30 € et 1€ pour les boursiers.** Vous n'avez pas le temps de vous restaurer dans un RU ?

Aucun problème, le Crous s'adapte à vos besoins et vous propose des cafétérias et des points de vente à emporter.

Connectez-vous sur le site web du Crous de Paris ou sur l'appli Crous Mobile pour consulter les menus et localiser tous les points de restauration les plus proches de vous. Pour le repas du soir, un site unique vous propose le repas à 3,30 € à la Cité Internationale.



**Izly est votre moyen de paiement pour les points de restauration du Crous de Paris.** Au cas où votre carte étudiante ne serait pas équipée de ce système de paiement, n'oubliez pas de télécharger l'**appli mobile** qui vous évitera de devoir vous procurer une carte.

Vous pouvez aussi vous procurer gratuitement une carte Izly au secrétariat de votre restaurant universitaire.



## Numéros d'urgence



SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Appel d'urgence européen : 112

Femmes battues : 3919



# 3 VIVRE ENSEMBLE

## Les référents en résidence

Le Crous engage des référents pour vous accompagner. Nous vous communiquerons les noms de vos référents au cours du mois de septembre. Ils ou elles connaissent la résidence COMME LEUR POCHE et organisent chaque mois des événements à thème : projection de film ou de série dans la résidence, soirée jeux de société, sortie sportive... bref, des événements conviviaux qui vous permettent de rencontrer d'autres résidents. Bien pratique lorsque l'on débarque à Paris et qu'on ne connaît personne !

**Vous avez une idée de sortie ou un petit projet susceptible de plaire ?** N'hésitez pas à contacter les référents pour leur en parler, ils ou elles seront ravi(e)s de vous aider à préparer et organiser cet événement.



**Le démarchage est interdit** au sein des résidences.

N'hésitez pas à prévenir le personnel de la résidence si vous constatez ces agissements.



## Le règlement intérieur

Certains d'entre vous peuvent être amenés à découvrir la vie en collectivité, nous vous invitons vivement à relire le règlement intérieur que vous avez signé et que le Crous vous a remis, lors de la constitution de votre dossier. Il est aussi disponible en ligne sur le site internet du Crous de Paris.

## Les nuisances sonores

Veillez à limiter vos nuisances sonores, à pas de loup tôt le matin comme tard le soir !

CHUT !



En cas de manquement à ces règles vous vous exposez à des avertissements, qui répétés peuvent entraîner la perte de votre droit d'occupation du logement.

## Votre résidence sur Facebook



Vous avez un compte Facebook ? Rejoignez le groupe de la résidence ! Il vous permet d'échanger des bons plans, informations utiles etc.

Être étudiant c'est aussi pouvoir s'entraider !

Demandez aux étudiants référents de vous inscrire dans le groupe Facebook de votre résidence.

Quelqu'un aurait une calculatrice à me prêter pour mon partiel svp ?

J'en ai une, je suis au 1er !



## Le conseil de résidence



Des élections sont organisées chaque année, afin d'**élire des représentants dans chaque résidence**. Vie en résidence, vie collective, animations et activités culturelles, tous les problèmes en résidence y sont discutés au conseil.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des résidences, il est primordial que des résidents s'engagent dans ce conseil.

Vos élus porteront votre voix auprès de l'administration. Les élections ont lieu au premier trimestre, en ligne.

Si vous souhaitez vous présenter, **signalez-vous auprès de votre secrétariat**.



# 4 LE CROUS : VOTRE INTERLOCUTEUR VIE ETUDIANTE

## Liens utiles à utiliser sans modération

- Toute l'actu sur votre vie étudiante au Crous (restauration, animation, culture etc.) sur [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr) ou sur l'appli **Crous Mobile** !
- Suivez-nous sur les réseaux sociaux :
  - Facebook - @Crous.paris.official
  - Twitter - @CrousParis
  - Instagram - @crousparis
- Payer son loyer en ligne : [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr), puis en cliquant sur « Cité U ».
- Contacter le service social : [ici](#)

## La vie de campus



**Bon plan culture du Crous de Paris**

Le Crous vous propose une **billetterie** en ligne pour accéder à de nombreux spectacles, pièces de théâtres, concerts, à des prix très réduits ici -> [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

De nombreuses activités culturelles sont également proposées dans nos lieux de vie : au centre culturel, la galerie, la Barge, au café Mabillon, toutes nos animations et actualités culturelles sont [ici](#) !

## Nos services vous accompagnent !

 L'accueil se fait **uniquement sur rendez-vous**, à prendre sur votre plateforme [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr)

 Pour toute question relatives aux bourses ou au logement, vous pouvez remplir un formulaire sur la plateforme [www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new) ou par téléphone au 09 72 59 65 00.

## ZOOM SUR les dispositifs d'écoute et de soutien :

Retrouvez les dispositifs d'écoute et de soutien, sur le site [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr) :

- Apaso, permanence d'écoute psychologique
- Nightline, la ligne d'écoute téléphonique nocturne et anonyme
-  01 88 32 12 32
- Plus d'infos : [ici](#)

# 5 RENOUELER SON SÉJOUR EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

## Informations générales

Votre logement et votre résidence vous ont plu et **vous souhaiteriez réintégrer cette résidence pour l'année prochaine** ? C'est possible.



ATTENTION ! Votre admission est annuelle et prend automatiquement fin au 31 août en l'absence de réadmission.

**IMPORTANT** : vous devez demander une réadmission chaque année, ne pas être en dette et ne pas avoir de problèmes de comportement.

**Votre demande de réadmission se fait par la constitution de votre dossier social étudiant (DSE)** à partir du 15 janvier sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Les signatures des contrats s'effectuent au secrétariat en septembre.



## Les pièces à fournir pour une réadmission

- Notification de bourse définitive
- Une photocopie de votre certificat de scolarité ou une carte d'étudiant pour l'année en cours
- Une assurance habitation
- Le règlement intérieur signé (sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr))
- La décision unilatérale d'admission signée (sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr))
- Demandez à bénéficier de la garantie Visale dès à présent, gratuite et sécurisée



Vous pouvez envoyer ces documents scannés (pas de photos ou captures d'écran) par mail, mais vous devez impérativement **vous déplacer au secrétariat pour venir signer votre Décision de Réadmission, c'est OBLIGATOIRE.**

## 6 QUITTER VOTRE LOGEMENT

Vous le savez toutes les bonnes choses ont une fin... Votre séjour dans la résidence et votre année universitaire aussi !

Voici les **3 étapes importantes** lorsque vous quittez votre logement étudiant :

### Le préavis

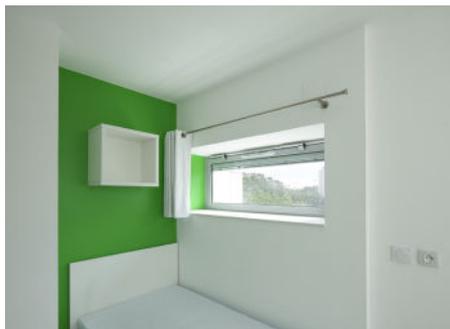
Avant votre départ vous devez procéder à la résiliation de votre acte d'engagement.

Pour une location en appartement, votre préavis sera d'un mois plein.



Vous devrez adresser une demande écrite en courrier recommandé avec accusé de réception. Votre secrétariat peut vous un exemple.





## L'état des lieux de sortie



Lorsque votre demande de départ est acceptée, vous devez **prendre contact avec les agents d'accueil et fixer un rendez-vous** pour votre état des lieux de sortie.

Il doit se faire **le jour de votre départ, avec un agent du Crous et en votre présence.**

Si vous ne pouvez pas être présent, vous devez faire une procuration à une autre personne, pour qu'elle vous représente pendant l'état des lieux.

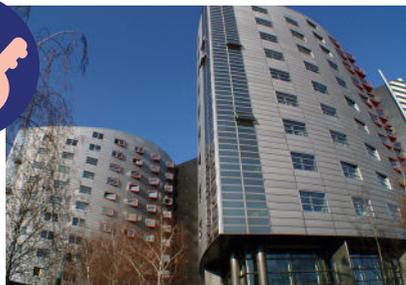
Merci de communiquer votre adresse email pour recevoir l'état des lieux de sortie.

## Le solde de votre compte

Une fois les **clés rendues, un solde de votre compte sera établi** en tenant compte des éventuelles dégradations constatées dans le logement.

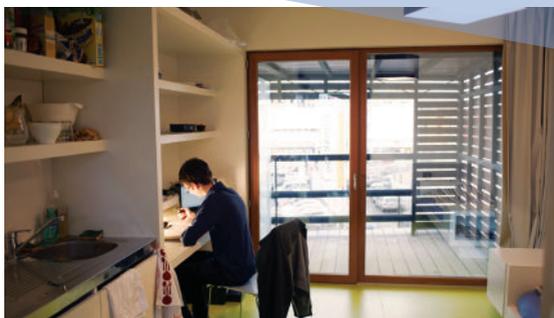


En cas de compte créditeur, **le Crous vous remboursera par virement bancaire dans un délai de deux mois maximum à compter de la date de votre départ.**



Vous aurez délivré au préalable au secrétariat ou aux agents d'accueil, un RIB.

Aucun remboursement ne sera effectué sur le compte d'une tierce personne.



# 7

## PETIT RÉCAP DES OUTILS À AVOIR DANS VOTRE POCHE



### Crous Mobile, IN-DIS-PEN-SABLE !

Pour repérer vos lieux de restauration à proximité ou consulter les menus du jour !



### CAF, pour mes APL !

Suivez vos prestations, l'avancement de vos demandes.



### RATP, le réseau des transports de Paris

Tous les plans des lignes de métros, bus, tramway, l'info trafic du réseau, pour ne pas se perdre dans les couloirs souterrains !



### Izly, le paiement sans contact sur le campus !

Payez votre repas, votre jus d'orange et votre salade dans tous les points de vente Crous en France !



### AMELI, l'assurance maladie

Consultez vos remboursements, attestation de droits, etc.



### VIANAVIGO, sur toute l'Île-de-France

Itinéraires, horaires, retrouvez tous les outils et informations indispensables à l'organisation de vos déplacements en transports en Île-de-France.

**Une adresse indispensable pour découvrir tous les bons plans étudiants à Paris !**

[www.mie.paris.fr](http://www.mie.paris.fr)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat de la résidence.

**Nous vous souhaitons un excellent séjour dans votre résidence universitaire !**



**Au service de tous  
les étudiants**

---

[www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)

Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Paris  
39 avenue Georges Bernanos  
75005 Paris

 @crous.paris.officiel

 @CrousParis

 @crousparis